Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20261103-D_2026_141-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-141

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois novembre deux mille vingt-six, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 27 octobre 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Richard PALARIC, Hélène JOLLIT, Yves THIEC, Catherine KERBELLEC, Joël DUPUY, Christelle BRIZOUAL, Alain GUEGUEN, Gaëlle DESPRÉS, Yannick JOSSO, Marie-Christine BARATHON, Carole FACEMAZ, Guillaume PERRON, Delphine LE FLOCH, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Vinciane TRONSON, Guillaume LE GAL, Lauriane MOLLER, Caroline COCOUAL, Aurélie GAUTIER, Claire RAMASSAMY, Alexandre SIMON.
Absent ayant donné pouvoir : Nicolas PRESSE pouvoir à Joël DUPUY.
Absents : Philippe COMBES, Florent LE GUELLENEC, Tatiana LEROY, Yann MAILLET, Sébastien SEGUIN.

Carole FACEMAZ a été désignée secrétaire de séance.

Éclairage public – Aménagement Maison Rouge – Convention de financement et de réalisation avec Morbihan Énergies

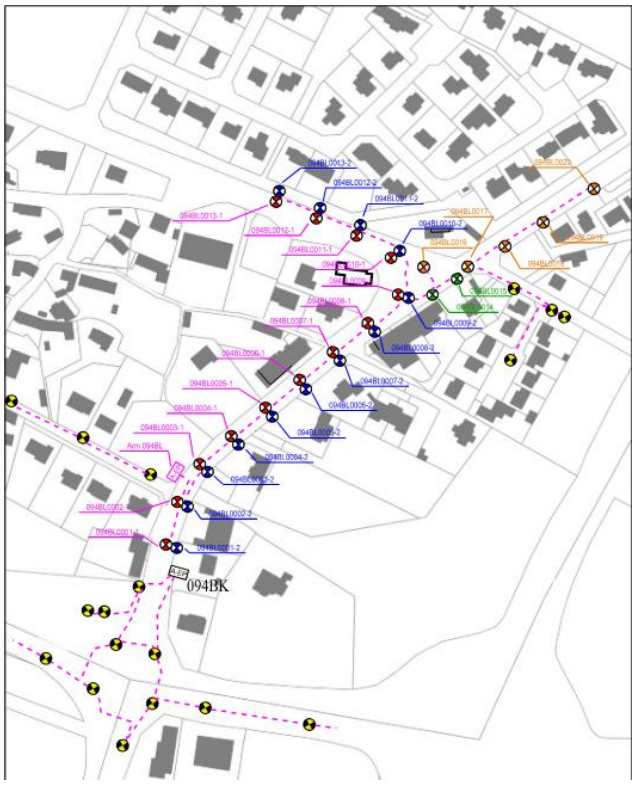
Rapporteur : Yves THIEC, 3ème Adjoint

Dans le cadre de l'aménagement de la voie Maison Rouge située à Kernours, la Commune souhaite confier les travaux de modification des réseaux à Morbihan Énergies.

Afin d'engager les travaux, il convient aujourd'hui d'approuver la convention qui fixe les modalités de financement et de réalisation des réseaux et d'installation du matériel d'éclairage public.
L'estimation prévisionnelle globale s'élève à 162 348 € TTC. Morbihan Énergies apporte une contribution de 40 587,00 €.
La contribution financière de la Commune s'élèvera donc à 121 761,00 € TTC.

Le projet de convention est joint en annexe.

SCHEMA DE PRINCIPE EP APRES TRAVAUX



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20261103-D_2026_141-DE

Entendu l'exposé de Yves THIEC, 3ème Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver la convention de financement et de réalisation confiant à Morbihan Énergies de réalisation des réseaux et d'installation du matériel d'éclairage public sur la rue Maison Rouge (Opération référencée 56094C202604) et fixant la participation financière prévisionnelle de la commune comme suit :

Montant HT prévisionnel de l'opération	135 290 €
TVA à la charge de la Commune	27 058 €
Montant prévisionnel TTC des travaux	162 348 €
Contribution de Morbihan Énergies	40 587 €
Participation prévisionnelle de la Commune TTC	121 761€

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ;
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

